

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## PRÉAMBULE :

Le règlement intérieur a pour but d'assurer l'organisation du collège, lieu de travail, de favoriser la formation civique dans un esprit laïque et démocratique, de permettre un enseignement ouvert à tous les aspects de la vie

Fondé sur ces valeurs et ces principes, le règlement intérieur définit les règles de vie collective qui régissent la vie quotidienne dans l'établissement et détermine les modalités dans lesquelles les droits et les obligations de chacun s'exercent.

Il s'appuie, d'une part, sur des règles générales communes à tous les établissements d'enseignement public, et d'autre part, sur des règles propres au collège élaborées par l'ensemble de ses acteurs et approuvées par le Conseil d'Administration.

Le collège est avant tout un lieu de travail et d'apprentissage : apprentissage de connaissances, de savoir-faire et de savoir être. Les élèves s'y préparent à devenir des adultes responsables, autonomes, et des citoyens.

Les enseignants y assurent une double mission d'enseignement et d'éducation (cf. loi d'orientation du 10 juillet 1989).

Ce règlement doit contribuer à l'installation d'un climat de confiance et de coopération entre les parties intéressées (personnel, élèves, parents). Il est construit autour de la valeur qui apparaît la plus importante à tous : le respect.

L'application des règles et principes contenus dans ce règlement doit permettre à chacun de vivre et de travailler au collège dans les meilleures conditions.

Le présent règlement intérieur s'impose à toute la communauté éducative et donc à tous les élèves, et s'applique dans le cadre de toutes les activités et les temps scolaires qui engagent les élèves et les adultes.

La transgression de ces règles entraînera des sanctions, dont l'usage sera autant éducatif que répressif, celles-ci ayant pour objectif de garantir un climat propice au travail, à la sécurité et au bien-être de tous.

**L'inscription au Collège entraîne l'acceptation de ce règlement et l'engagement à le respecter.**

## 1 - LES DROITS

Comme tout enfant, tout élève, tout citoyen, je bénéficie d'un certain nombre de droits qui me protègent, m'aident, et me permettent de m'exprimer.

### ■ **Droit au respect,**

à l'intégrité physique et morale, à la protection contre toute forme de violence.

### ■ **Droit à l'aide,**

- en cas de difficultés scolaires (enseignants, autres personnels éducatifs) ;
- en cas d'atteinte à ma personne ou à mes biens (surveillants, CPE, ou autre adulte responsable) ;
- en cas de conflit avec un autre élève,
- en cas de difficultés personnelles ou familiales (Assistante Sociale) ;
- en cas de problèmes de santé (médecin ou infirmière scolaires) ;
- pour mon orientation (Conseillère d'Orientation Psychologue, Professeur Principal ...)

### ■ **Droit à l'information,**

sur tout ce qui touche à ma scolarité, à mon orientation, et aux règles de fonctionnement du Collège.

### ■ **Droit d'expression,**

par l'intermédiaire des délégués ou pendant l'heure « vie de classe » avec le professeur principal, ou lors d'échanges avec un adulte du Collège.

### ■ **Droit de réunion,**

à l'initiative des délégués élèves.

### ■ **Droit à la représentativité :**

élections des délégués élèves de classe.

## 2 - LES OBLIGATIONS

En contrepartie, je dois répondre d'obligations qui font de moi un être responsable et capable de vivre en collectivité.

Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. La mise en œuvre d'une procédure disciplinaire est précédée d'un dialogue avec l'élève (Article L-141-5-1 du code de l'éducation).

### ■ **Devoir d'assiduité et de ponctualité.**

il consiste à participer obligatoirement à la formation dispensée dans toutes ses dimensions : cours prévus à l'emploi du temps, options facultatives, devoirs surveillés, examens blancs, visites de sites, formation en entreprises, séquence d'orientation etc... et à en respecter strictement les horaires. Un élève ne peut se dispenser d'assister à certains cours.

### ■ **Devoir de tolérance**

tolérance à l'égard des différences. J'accepte les diversités de cultures, de religions, d'origines.

### ■ **Devoir de respect des personnes et du cadre de vie**

## RESPECT DE SOI

Pour que les autres respectent ma personne, et mes choix, je dois d'abord me respecter moi-même :

*Me respecter, c'est soigner ma façon de me présenter aux autres, donc :*

- J'adopte une tenue vestimentaire correcte :
- le short est réservé au cours d'EPS
- la tenue vestimentaire doit être décente.
  - J'enlève ma casquette ou autre coiffure dans l'enceinte de l'établissement.
  - Je ne mâche pas de chewing-gum, je ne mange et ne bois pas en cours.
  - Je ne mange pas de sucettes pour des raisons de sécurité.
  - J'adopte un comportement conforme aux règles de vie en cours et hors des cours.
  - Je surveille mon langage et n'utilise ni insultes, ni grossièretés, ni menaces.

*Me respecter, c'est consacrer tout le sérieux nécessaire à la réussite de mes études,*

*Me respecter, c'est veiller à ma santé, donc :*

- Je réponds aux convocations pour visite médicale ou bilan infirmier du Médecin Scolaire et de l'Infirmière et je fournis les documents demandés

***Me respecter, c'est assumer la responsabilité de mes actes, donc :***

- Je respecte l'ensemble des lois en vigueur, dans l'enceinte de l'établissement et aux abords immédiats.
- Une plainte peut être déposée contre moi auprès des services de police en cas d'infraction grave.

## **RESPECT DES AUTRES**

Au Collège, je fais partie d'une communauté avec ses propres règles de vie. Cette communauté se compose d'individus différents de par leur origine, leur personnalité, et qui, pour vivre et travailler ensemble, doivent se respecter :

***Respecter les autres, c'est leur reconnaître le droit de travailler dans une atmosphère paisible favorable au travail scolaire, donc :***

- Je m'abstiens de bavarder ou de déranger le cours.
- Je m'exprime envers tous de manière polie et respectueuse.
- Je ne circule pas dans les couloirs pendant les heures de cours.

***Respecter les autres, c'est accepter les diversités de cultures, de religions, d'origines, donc :***

- Je m'interdis tout propos ou attitude racistes ou discriminatoires. Je respecte les opinions des autres.
- Je fais preuve de neutralité et de laïcité.

***Respecter les autres, c'est s'interdire de porter atteinte à leur intégrité, leur sécurité, et c'est respecter leurs biens, donc :***

- Je m'interdis d'utiliser la violence physique ou verbale pour régler des conflits. Je fais appel à un adulte qui m'aidera par le dialogue à régler des conflits.
- Je n'abîme pas, ni ne détruis, ni ne vole ce qui appartient aux autres et à la collectivité.

***Respecter les autres, c'est accepter les exigences normales de la vie en groupe et reconnaître l'autorité légitime des adultes, donc :***

- Respecter les autres, c'est adopter une attitude non équivoque, discrète, décente afin de ne gêner, ni ne choquer, personne.
- Tout membre de la communauté éducative peut intervenir pour toute question ayant trait au respect des règles du Collège.

## **RESPECT DU CADRE DE VIE**

***Respecter le cadre de vie, c'est se sentir responsable de l'atmosphère et de l'ambiance qui règnent au Collège. C'est aussi se sentir concerné par la prévention de la violence afin d'établir un climat de sécurité, donc :***

- Je n'introduis au Collège aucune arme ou objet dangereux pouvant blesser quelqu'un.

En cas de non respect de cette règle, le Chef d'établissement confisquera l'objet, alertera la famille, et décidera de sanctions pouvant aller jusqu'au conseil de discipline et au dépôt de plainte.

- Je m'abstiens de tout acte répréhensible (vol, destruction) et de toute violence.
- Je peux faire des propositions pour participer à l'amélioration du climat de vie au Collège.

***Respecter le cadre de vie, c'est contribuer à maintenir le Collège en bon état pour le bien-être de tous, donc :***

- Je respecte le travail des personnels d'entretien et par conséquent la propreté : pas de crachats, de graffiti.
- J'utilise les poubelles pour jeter papiers et chewing-gums.

- tout élève surpris en train de salir devra effectuer un travail de nettoyage et fera l'objet d'autres sanctions en fonction de la gravité de son acte.
- Je respecte le règlement spécifique à chaque lieu : en cours, au CDI, au foyer, au réfectoire, en EPS, etc ...
  - Je ne sors aucune nourriture du réfectoire.
- Je prends soin du matériel du Collège et de celui qui m'est prêté (manuels scolaires).

En cas de dégradation, je devrai en payer le montant fixé par le Conseil d'Administration.

## **RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES**

### **1 - CARNET DE LIAISON**

C'est le moyen de communication privilégié entre le Collège et la famille . Le responsable de l'élève doit y apposer les signatures nécessaires, prendre connaissance des informations y figurant et les signer.

L'élève doit toujours l'avoir avec lui et le présenter à toute demande. Des sanctions pourront être prises en cas d'oubli ou de non présentation et de dégradation.

Il y apposera sa photo, y portera ses notes, veillera à ce qu'il soit visé par sa famille. En cas de perte, il devra immédiatement en acheter un autre (montant fixé par le Conseil d'Administration).

La tenue du carnet peut être vérifiée à tout moment par un adulte du collège.

### **2 - ABSENCES**

Les responsables de l'enfant doivent téléphoner au Collège dès le début de son absence. A son retour, l'élève devra présenter son billet d'absence au bureau de la Vie Scolaire puis à ses professeurs. En cas d'absence non justifiée, l'élève pourra se voir interdire l'accès en cours.

Par ailleurs, les absences injustifiées ou sans motif valable de quatre demi-journées par mois, sont signalées à l'Inspection Académique qui engage une procédure.

Pour toute absence prévisible, (rendez-vous médical, examen...), ou si l'élève doit quitter le Collège avant la fin de ses cours, les responsables se présenteront en vie scolaire afin de signer une décharge. Celle-ci peut-être signée au préalable.

L'élève sera tenu de rattraper les cours. Tout contrôle prévu non effectué pourra également être rattrapé.

### **3 - RETARDS**

Tout élève en retard doit se présenter à la vie scolaire qui visera le carnet de liaison. Dans tous les cas, il doit régulariser ce retard auprès de la vie scolaire après signature des parents.

Pour éviter l'abus de retards, une heure de retenue sanctionnera 3 retards.

En cas de retards excessifs, des mesures plus importantes pourront être prises par le Principal, le Principal - Adjoint ou le Conseiller Principal d'Education.

### **4 - ENTRÉES ET SORTIES DU COLLÈGE**

Toute sortie du Collège entre deux cours est interdite quel qu'en soit le motif.

En cas de cours non assuré, les élèves se rendent obligatoirement en salle d'étude, pour y travailler dans le silence ; le surveillant pourra les autoriser à aller au CDI (pour lire, faire des recherches documentaires) ou au foyer (pour les membres).

En cas d'étude due à l'absence de professeurs, les règles suivantes s'appliquent : si l'heure se situe entre deux cours : présence obligatoire en étude.

si l'heure se situe en fin de journée : possibilité de quitter le Collège à condition que les parents aient signé

l'autorisation de sortie sur le carnet de liaison (sinon, l'élève sera en étude).

si l'heure se situe en fin de matinée : les externes peuvent quitter le Collège s'ils ont l'autorisation de sortie. Les demi-pensionnaires se rendent en étude et prennent leurs repas à 11h30.

**Lorsqu'un élève demi-pensionnaire n'a aucun cours l'après-midi, il ne peut quitter le Collège qu'après le repas à 13h45, sauf demande écrite de la famille et validée par la vie scolaire.**

Les demi-pensionnaires ne doivent en aucun cas sortir du Collège entre 12h et 14 h.

En cas de non-respect de cette règle, une sanction sera prononcée. Elle peut être suivie d'une exclusion de la demi-pension s'il y a récidive.

## **5 - ALCOOL, TABAC ET AUTRES PRODUITS TOXIQUES**

La consommation ou la détention de tabac ou d'alcool sont strictement interdites au Collège.

Le Principal prendra les sanctions nécessaires et préviendra la famille pour tout élève ne respectant pas cette interdiction.

La détention ou la consommation de produits stupéfiants sont interdites par la loi. Dans un tel cas, le Principal alertera les services de police.

## **6 - RÉCRÉATIONS ET CIRCULATION DANS LES COULOIRS**

Les élèves doivent rester dans l'enceinte de la cour pendant les récréations . Ils ne sont pas admis à circuler ou à stationner dans les couloirs, les escaliers ou les salles de classe.

A 7H55, 10H10, 13H55 et 16H05, les élèves se rangent dans la cour sur les emplacements prévus et sont alors pris en charge par les enseignants.

A 13H00, les animateurs de club du foyer viennent chercher les élèves dans la cour

## **7 - SÉCURITÉ :**

Les jeux brutaux, les bousculades, les jets de projectiles sont interdits. Les déplacements dans le collège doivent se faire dans le calme, sans courir.

En cas d'alerte incendie, les élèves doivent respecter les consignes d'évacuation affichées dans chaque salle de l'établissement. Les déclenchements d'alarme sans motif sont sanctionnés.

Dès la rentrée et à l'occasion des divers exercices d'évacuation, les élèves sont informés de l'attitude à adopter.

L'introduction au collège d'objets dangereux de toute nature est interdite et sera sanctionnée. Ces objets peuvent être remis à la police par l'établissement.

Il est interdit de favoriser l'accès de personnes étrangères au collège.

Dans certains enseignements sont interdites toutes les tenues susceptibles de mettre en cause la sécurité des personnes ou les règles d'hygiène ou encore d'entraîner des troubles de fonctionnement dans l'établissement.

## 8 - GARAGE POUR LES DEUX ROUES :

Les deux roues motorisés ou non, sont déposés dans le garage prévu à cet effet, munis d'un antivol ou cadenas. Pour éviter les accidents, ils doivent être tenus à la main dans l'enceinte du collège, moteur arrêté.

## 9 - BALADEURS ET AUTRES APPAREILS DE COMMUNICATION ÉLECTRONIQUES (téléphones portables)

Pour des raisons de sécurité et de santé, ils sont interdits au collège, et seront confisqués par tout adulte qui en verrait un élève porteur. Ils ne seront rendus qu'aux parents

## 10 - CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION (CDI)

Les élèves y viennent pour lire, faire des recherches documentaires ou emprunter des livres. Pour être sûr d'avoir une place à une heure précise ils peuvent prendre rendez-vous  
Le calme doit permettre à tous de travailler dans de bonnes conditions. Le professeur documentaliste initie et guide les élèves dans leurs recherches. Les cartables sont déposés à l'entrée. Les horaires d'ouverture sont affichés sur la porte d'accès.

## 11 - INFORMATIQUE (réseau pédagogique et Internet et ENT)

Les élèves ne peuvent accéder aux salles de travail qu'accompagnés d'un membre de l'équipe éducative.

Il est interdit d'implanter des logiciels personnels sur les ordinateurs du collège et de modifier en quoi que ce soit leur configuration et les procédures d'accès aux logiciels.

La connexion à Internet ne peut se faire qu'en présence de l'équipe éducative.

### • UTILISATION de L'ENT (Environnement Numérique de Travail) :

Le cahier de texte numérique de chaque classe est accessible via l'ENT du collège.

- ⇒ Ce cahier de texte numérique constitue un document officiel, à valeur juridique, uniquement pour le chef d'établissement et les inspecteurs.
- ⇒ Ce cahier de texte numérique est consultable par les élèves et les familles **mais ne dispense en aucun cas chaque élève de tenir un cahier de texte papier et individuel**, qui constituera sa référence du travail à effectuer.
- ⇒ Le cahier de texte numérique de chaque classe comportera le sommaire des séances déjà effectuées ainsi que le travail à fournir par les élèves pour la ou les séances à venir. Les exercices seront détaillés ou mis en fichier joint lorsqu'ils ne figureront pas sur les manuels.
- ⇒ Un délai maximum d'une semaine est laissé à chaque enseignant pour remplir ce cahier de texte numérique.

Sur l'ENT, seule la saisie du cahier de texte numérique de chaque classe et par chaque professeur est obligatoire. Toutes les autres possibilités (énoncé détaillé du cours, documents complémentaires aux cours, corrections d'exercices, etc...) sont laissées à l'initiative de chaque enseignant.

Le personnel du collège n'est pas tenu de répondre à des mails envoyés par des élèves ou leurs parents .

Pour toute information ou demande de rendez-vous, celle-ci devra impérativement être notifiée dans le carnet de liaison de l'élève.

## 12 - RÈGLEMENT DE L'ÉTUDE

C'est une salle de travail lorsque les élèves n'ont pas cours.

Le silence est exigé. Les élèves sont sous l'autorité et la responsabilité des surveillants.

## 13 - LES VOYAGES/SORTIES

Les sorties pédagogiques gratuites sont obligatoires et ont lieu pendant le temps scolaire.

Les sorties et les voyages avec participation financière des familles sont facultatifs et sur autorisation.

. Un fonds départemental peut aider les familles pour le financement.

## 14 - DEMI-PENSION

Le principe d'inscription retenu est celui du forfait payable par trimestre. Un fonds social peut aider les familles pour le financement. Une remise d'ordre est appliquée pour toute absence d'au moins 5 jours consécutifs, et pour les jours où le service de restauration n'est pas assuré. (Voir Règlement Intérieur de la demi-pension).

## 15 - ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

La fréquentation des cours d'EPS est soumise à quelques règles importantes (voir p.41) :

- Les consignes de sécurité données par les enseignants d'EPS doivent être strictement respectées. L'élève doit apporter une tenue adaptée. L'oubli de celle-ci l'expose à des sanctions.
- Les élèves attendent leur professeur dans la cour en début d'heure à 8h et 10h, 14h et 16h. Ils ne peuvent se rendre au gymnase qu'accompagnés par lui et sont reconduits au collège en fin de séance.
- Les problèmes de santé particuliers doivent être signalés au professeur d'EPS et à l'infirmière dès la rentrée.
- Tout accident en cours d'EPS doit être immédiatement signalé à l'enseignant responsable.
- Pour une dispense ponctuelle en EPS, demandée par les parents, de manière exceptionnelle, l'élève doit se rendre à l'infirmerie avec son carnet de liaison (voir p.42) pour valider ou non la demande de dispense.
- Billets d'aptitude (voir p.42 et 43).

***Rappel:** Il est interdit de pratiquer du sport avec des chaussures à semelles plates ou fines. De vraies chaussures de sport sont exigées.*

## 16 - SANCTIONS ET PUNITIONS

Elles ont valeur éducative dans la mesure où elles permettent à l'élève d'identifier les interdits et d'assumer, comme dans la vie sociale, les conséquences de ses actes. Elles contribuent à l'apprentissage des responsabilités et à la formation du citoyen. Elles ont fonction de régulation entre les membres de la communauté scolaire : elles apportent la réparation due aux victimes et garantissent le fonctionnement collectif.

Toute faute doit être appréciée dans son contexte et la notion de récidive est importante pour évaluer son degré de gravité. Les sanctions et les punitions sont individuelles et proportionnelles à la faute commise. On distingue les **sanctions disciplinaires** et les **punitions scolaires**.

1. **Les sanctions disciplinaires** sont prononcées par le Chef d'Etablissement ou le Conseil de Discipline. Elles concernent les atteintes aux personnes et aux biens et les manquements graves aux obligations des élèves. Le chef d'établissement est tenu d'engager une procédure disciplinaire dans

les hypothèses prévues au 5ème § de l'article R.420-10 du code de l'éducation, à savoir :

- en cas de violence verbale ou physique à l'encontre d'un membre du personnel de l'établissement.
- en cas d'acte grave commis à l'encontre d'un élève ou d'un membre du personnel de l'établissement.

La procédure disciplinaire doit nécessairement être engagée devant le conseil de discipline en cas de violence physique commise à l'encontre d'un membre du personnel de l'établissement.

Elles peuvent prendre différentes formes :

- 1• L'avertissement,
- 2• Le blâme,
- 3• La mesure de responsabilisation, qui consiste à participer, en dehors des heures d'enseignements à des activités de solidarité, culturelles ou de formations.
- 4• L'exclusion temporaire de la classe, de l'établissement ou de l'un de ses services annexes, de un à huit jours.
- 5• L'exclusion d'une durée supérieure à 8 jours ou définitive prononcée en Conseil de Discipline.

2. **Le chef d'établissement** peut également, s'il l'estime nécessaire pour des raisons de sécurité des personnes ou des biens, **interdire par mesure conservatoire l'accès à l'établissement à un élève** (comme à toute personne), jusqu'à ce que le conseil de discipline ait statué sur son cas.

3. La **commission éducative**, (art. RSII-19-1 du code de l'éducation) dont la composition est validée par le Conseil d'administration, a pour mission d'examiner la situation des élèves dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement et de favoriser la recherche d'une réponse éducative personnalisée. Elle assure également le suivi des mesures de responsabilisation, de prévention et d'accompagnement.

4. Les **punitions scolaires** sont prononcées par les personnels de direction, d'éducation et de surveillance ou les enseignants, à la demande éventuellement d'autres personnels. Les punitions concernent les manquements mineurs aux obligations des élèves et les perturbations de la vie de la classe ou de l'établissement. Elles peuvent prendre différentes formes :

Observation orale ayant valeur de mise au point,

Remarque dans le carnet de liaison à faire signer par le responsable de l'élève, Excuse orale ou écrite,

Devoir supplémentaire avec ou sans retenue, Heures de retenue :

- Quatre observations écrites entraînent deux heures de retenue.
- Quatre retards injustifiés entraînent une heure de retenue
- Quatre oublis entraînent une heure de retenue. Le décompte de ces oublis s'arrête aux vacances de Noël, de printemps et d'été.

Pour les autres motifs, les heures de retenues auront lieu entre 17H et 18H45 en semaine. Les parents sont informés par le biais du carnet de liaison. Ce sont les Conseillères Principales d'éducation qui définissent le jour, en fonction des impératifs du collège.

Suite à divers manquements, un élève peut être amené à présenter **une fiche de suivi** (travail et comportement) à chaque heure de cours. La décision est prise par l'équipe éducative qui en fixe également la durée.

## **17 - MESURES PRISES EN CONSEILS DE CLASSE**

Des mesures d'encouragement peuvent être prononcées par le Conseil de Classe et faire l'objet d'une mention sur le bulletin trimestriel en plus de l'appréciation générale. Il s'agit des ENCOURAGEMENTS, des COMPLIMENTS et des FÉLICITATIONS attribués au mérite et en fonction du niveau atteint.

### **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

#### **1- HORAIRES**

Les élèves sont accueillis dès 7h45.

Horaire de début et de fin des cours :

Matin : 8h-12h

Après-midi : 14h-17h

En dehors des horaires de cours fixés à l'emploi du temps, des activités pédagogiques, éducatives ou sportives peuvent avoir lieu du lundi au vendredi jusqu'à 19h00.

Les horaires de portail et de rangement dans la cour sont joints avec les documents de rentrée et collés dans le carnet de correspondance.

#### **2- RENDEZ-VOUS**

Il est nécessaire de prendre rendez-vous pour rencontrer les différentes personnes du collège, de la manière suivante :

- Principal, Principal-Adjoint, Directeur de Segpa : s'adresser au secrétariat
- Gestionnaire, Conseiller Principal d'Education : s'adresser à l'accueil
- Enseignants : par l'intermédiaire du carnet de liaison.
- Assistante Sociale, Conseillère d'Orientation Psychologue, Infirmière assurent des permanences au collège certains jours : s'adresser aux Conseillères Principales d'Education .

#### **3- ASSURANCES**

La participation des élèves aux activités qui ont lieu à l'extérieur du collège impose la présentation d'une attestation d'assurance qui doit couvrir aussi bien les dommages subis que ceux causés par l'élève.

Aucune obligation légale n'impose aux EPLE de souscrire une assurance pour les dommages que pourraient subir ou causer leurs élèves.

#### **4- VOL ET PERTE**

Comme dans toute collectivité, le collège n'est pas à l'abri de vols éventuels, qui peuvent être limités en respectant des mesures simples :

- ne pas apporter de sommes d'argent importantes, d'objets de valeur, marquer tous les objets personnels,
- ne rien laisser dans les classes, les vestiaires ou les lieux ouverts (hall, cour),
- mettre un cadenas sur les casiers. Il est rappelé que le collège n'est pas financièrement responsable des vols éventuels. Tout vol ou perte d'objets doit être signalé immédiatement au bureau de la vie scolaire. Les objets trouvés non réclamés en fin d'année scolaire seront donnés à des associations caritatives locales.

## 5- SERVICE MEDICO-SOCIAL

Les infirmières et l'assistante sociale sont présentes dans l'établissement selon le planning affiché. Les infirmières et l'assistante sociale sont soumises au secret professionnel.

■ **Les élèves doivent se rendre** à l'infirmerie munis de leur carnet de liaison, de préférence pendant la récréation et entre 12h et 14h. Chaque passage notifié sur le carnet de liaison devra être signé par les parents.

En cas d'urgence, l'élève sera immédiatement pris en charge par l'infirmière ; si elle est absente, il sera fait appel au 15 qui indiquera la conduite à tenir ; la famille sera prévenue au plus vite.

■ **Sauf problème médical particulier, les élèves ne sont pas autorisés** à avoir de médicaments avec eux. Pour les élèves dont l'état de santé nécessite la prise d'un traitement pendant le temps scolaire, que ce soit ponctuellement ou tout au long de l'année, les parents doivent prendre contact avec les infirmières, un protocole sera établi (traitement laissé à l'élève ou gardé à l'infirmerie) ; dans tous les cas, une ordonnance du médecin devra être fournie ; un Projet d'Accueil Individualisé sera instauré si nécessaire.

## 6- MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur de l'établissement est un « document vivant ». Il peut faire l'objet d'ajustements ou de révisions périodiques.

Ceux-ci devront faire l'objet d'une étude préalable et les projets seront ensuite soumis au Conseil d'Administration après consultation de tous les membres de la communauté scolaire.

**NOUS SOUSSIGNÉS, DÉCLARONS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉTABLISSEMENT**

***SIGNATURES :***

***L'ÉLÈVE :***

***LES PARENTS :***

## CHARTRE NUMÉRIQUE

La présente charte a pour but de sensibiliser et responsabiliser les élèves et autres personnes du collège Salvador ALLENDE à l'utilisation des ordinateurs et des tablettes.

Elle s'inscrit dans le cadre des lois en vigueur :

- Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 « informatique, fichiers et liberté »,
- Loi n°78-753 du 17 juillet 1978 sur l'accès aux documents administratifs,
- Loi n°85-660 du 3 juillet 1985 sur la protection des logiciels,
- Loi n°88-19 du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique,
- Loi n°92-597 du 1er juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle)

et de la convention de prêt des tablettes signée avec le conseil départemental.

### Accès aux postes informatiques et au réseau Wifi de l'établissement

Toutes les personnes travaillant au collège (élèves, personnels) peuvent bénéficier d'un accès aux ressources et services multimédias de l'établissement, après acceptation de la charte.

Chaque utilisateur se voit attribuer un compte informatique (nom d'utilisateur et mot de passe) qui lui permettra de se connecter au réseau pédagogique et au wifi de l'établissement.

Au sein de l'établissement, les tablettes doivent être connectées uniquement avec le wifi de celui-ci. L'administrateur peut fermer le compte s'il a des raisons de penser que l'utilisateur viole les règles énoncées. Les comptes et les mots de passe sont nominatifs, personnels et ne doivent pas être divulgués. L'utilisation de l'11D Touch de la tablette doit être privilégiée.

L'utilisateur préviendra l'administrateur, si son mot de passe ne lui permet plus de se connecter ou s'il soupçonne que son identifiant a été usurpé.

Dans le cadre d'un travail de groupe, c'est l'élève qui se connecte qui est responsable de la connexion. En cas de désaccord dans le groupe, il doit en avvertir l'adulte responsable.

### Utilisation des ordinateurs et des tablettes

Les élèves doivent faire une utilisation scolaire du matériel (sont interdits : jeux, chats, courriels, sites web interdits, sauf sur demande du professeur). Sur tablette, seules les applications du catalogue pour un usage pédagogique et scolaire doivent être installées. Tout téléchargement d'autres applications est interdit. L'utilisation par les élèves ne peut se faire qu'en présence d'un professeur ou d'un adulte responsable dans les temps prévus à cet effet.

Au sein de l'établissement, il est interdit d'utiliser la tablette en dehors des salles de classe et d'étude. Il est interdit de photographier, filmer, utiliser AirDrop ou le son sans autorisation des adultes. La tablette doit toujours rester à plat.

### Contrôle :

Toute connexion donne lieu à un enregistrement d'activité sur le serveur et dans la console Airwatch pour les tablettes.

Sont mémorisés les paramètres suivants : identité de l'utilisateur (identifiant), lieu (salle et machine) ; date heure et durée de la connexion ; activité logicielle; navigation Internet (sites visités, pages, images regardées); messageries électronique (destinataire, contenu).

### Sanctions :

En cas de manquement à ces règles, il s'expose aux sanctions prévues dans le règlement intérieur et selon le cas à des réparations financières (ex : remplacement du matériel détérioré) et/ou pour les adultes à des poursuites pénales.

Chaque utilisateur :

|                    | Sur l'ordinateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Sur la tablette                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>DOIT</b>        | Se connecter uniquement avec son propre nom d'utilisateur et son mot de passe                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Se connecter de préférence en utilisant ID touch                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                    | Se déconnecter après utilisation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Toujours avoir sa tablette en classe et dans l'enceinte du collège.                                                                                                                                                                                                                                                           |
|                    | Demander l'autorisation avant de connecter tout matériel périphérique (clé USB ...).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Faire charger la tablette le soir si la réserve est inférieure à 60%.                                                                                                                                                                                                                                                         |
|                    | Respecter le matériel mis à sa disposition.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Garder sa tablette dans son étui d'origine, nom, prénom et classe de l'élève doivent être insérés dans le porte étiquette de l'étui.                                                                                                                                                                                          |
|                    | Informér l'adulte responsable de toutes anomalies constatées.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Informér l'adulte responsable de toutes anomalies constatées (en cas de dysfonctionnement de la tablette, l'élève la remet en vie scolaire avec, à l'intérieur de l'étui, une note contenant le code de déverrouillage, les codes Harp, et une description du problème).                                                      |
|                    | /                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Faire les mises à jour IOS de la tablette exclusivement à la maison.                                                                                                                                                                                                                                                          |
|                    | /                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Laisser immédiatement tout personnel du collège qui le souhaite inspecter sa tablette.                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>PEUT</b>        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accéder aux ressources informatiques du collège pour réaliser des activités pédagogiques ou mener des recherches d'informations à but scolaire.</li> <li>• Stocker des informations personnelles dans son propre espace de travail.</li> <li>• Lancer une impression uniquement après autorisation.</li> <li>• Accéder à Internet pour des travaux pédagogiques seulement.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>NE DOIT PAS</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Masquer sa véritable identité.</li> <li>• S'approprier et utiliser le compte et le mot de passe d'un autre utilisateur.</li> <li>• Interrompre le fonctionnement normal du réseau.</li> <li>• Utiliser Internet pour des jeux, des BLOGS ou tout autre usage non pédagogique.</li> <li>• Apporter des modifications à la configuration des machines.</li> <li>• Porter atteinte à l'intégrité d'un autre utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire des messages, images ou textes provocants (insultes, propos racistes).</li> <li>• Faire des copies de logiciels commerciaux.</li> </ul> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Télécharger, installer ou effacer des fichiers ou des logiciels.</li> <li>• Dégrader volontairement le matériel informatique.</li> <li>• Effectuer des activités accaparant les ressources informatiques et pénalisant le réseau (impression de gros documents, stockage de gros fichiers ...)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire des marques ou poser des autocollants sur la tablette ou son étui.</li> <li>• Utiliser AirDrop sans autorisation des adultes.</li> <li>• Faire des manipulations qui exposent la tablette à la casse, la tablette doit être rangée dans un endroit à l'abri du vol.</li> </ul> |

### **Accusé réception**

Nous soussignés \_\_\_\_\_ (parents) et \_\_\_\_\_ (élève),  
reconnaissons avoir pris connaissance de la charte informatique du collège S. Allende.

*Signatures des parents,*

*Signature de l'élève,*